

Ce document vise à présenter le calendrier et le déroulé de **l'expérimentation sur la visite sanitaire obligatoire en filière bovine dans l'attente de la publication de l'arrêté ministériel qui l'encadrera et de l'instruction technique qui en découlera.**

1- Contexte et objectif de l'expérimentation

Cette expérimentation se déroule dans le cadre du chantier de révision des missions et du mode de rémunération du vétérinaire sanitaire (« le VS de demain ») lancé par la DGAL en 2023. Au cours d'ateliers organisés avec les vétérinaires, éleveurs et les services de l'Etat, les VSO sont ressorties comme un outil qui a démontré son efficacité mais à faire évoluer pour mieux s'adapter aux besoins spécifiques de chaque élevage. De plus la LSA est venue redéfinir les objectifs de ces visites dans son article 25.

Il est donc nécessaire de faire évoluer les VSO pour répondre aux objectifs de la LSA, aux besoins des vétérinaires, des éleveurs et de l'Etat et pour les rendre plus personnalisées.

L'objectif de cette expérimentation est de **maintenir un moment d'échange** entre l'éleveur et le vétérinaire, tout en **répondant aux objectifs de la LSA**. La thématique portera sur le niveau de maîtrise sanitaire des élevages.

2- Méthodologie

- L'outil Calypso sera utilisé pour l'expérimentation. Des webinaires de présentation des à destination des vétérinaires et des DDPP auront lieu prochainement.
- Les vétérinaires devront déclarer dans calypso leur relation « est vétérinaire sanitaire de » leurs élevages bovins.
- Les supports de visite seront accessibles via l'outil.
- Tous les questionnaires de visites seront remontés dans Calypso
- La facturation sera gérée via Calypso à partir de l'année 2025 (les réalisations de 2024 seront facturées et payées par le circuit habituel).
- Les vétérinaires et les éleveurs renseigneront un questionnaire de satisfaction.

3- Calendrier des travaux

L'expérimentation se déroulera **de 2024 à 2026 et comportera deux phases :**

En 2024

- **pas de réalisation de visites**
- **les VS seront invités à participer à un webinaire de présentation et de prise en main** pour leur permettre de se familiariser avec Calypso. Les modalités du webinaire seront prochainement communiquées
- **les VS mèneront les actions suivantes en fin d'année dans Calypso** afin d'initialiser l'outil :
 - Vérifier et, le cas échéant, mettre à jour les **données de leurs DPE¹**,
 - Déclarer **l'ensemble des élevages bovins dont ils sont les vétérinaires sanitaires**,

¹ Pour ce faire, un lien depuis Calypso renvoie vers le site du CNOV. La mise à jour sur le site du CNOV entraîne automatiquement la mise à jour dans calypso.

- Sélectionner parmi ceux-ci, en veillant à garder la représentativité des élevages de leur clientèle et en respectant les critères de ciblage détaillés ci-dessous, **60% de leurs élevages qui feront l'objet d'une visite** en 2025-2026.
- **Précisions concernant la saisie dans Calypso et la mise en paiement des actions effectuées en 2024 :**

La mise en place du flux qui permet la transmission des données des élevages bovins depuis SIGAL vers Calypso est prévue pour le début du mois de novembre. Les vétérinaires auront **ensuite jusqu'au 31/12/24** pour réaliser les différentes actions énoncées ci-dessus. La déclaration « est vétérinaire sanitaire de » sera à saisir une seule fois si plusieurs vétérinaires de ce DPE sont désignés par un éleveur comme vétérinaire sanitaire (ce point sera réexpliqué lors du webinaire de présentation).

Etant donné l'arrivée de la fin de gestion budgétaire, nous demandons aux DDetsPP d'approvisionner avant la date de clôture de gestion budgétaire les engagements juridiques 2024 à hauteur du budget nécessaire au paiement d'une campagne annuelle de visite sanitaire bovine réalisée à 100% (4 AMV * nombre d'élevages de plus de 5 bovins + TVA). Cela permettra de ne pas perdre les AE et de payer les vétérinaires dès le début 2025 pour les services faits en 2024.

Compte tenu de la clôture budgétaire, le paiement des opérations effectuées en 2024 peut se faire jusqu'à celle-ci, et sinon sera effectué en 2025.

- **Précisions concernant les critères de sélection des élevages :**

Suite à la déclaration de leur relation « est vétérinaire sanitaire », les VS devront réaliser leur programmation pour les visites à réaliser en 2025 et 2026. Les règles de sélection sont les suivantes :

- **Sélectionner 60% de ses élevages et en programmer 30% pour l'année 2025 et 30% pour l'année 2026 ;**
- Avoir une sélection la plus représentative possible de sa clientèle : sélectionner **en fonction des « classes atelier » de SIGAL** (laitier / allaitant / engraissement) et **en fonction de la connaissance de l'élevage** (essayer d'avoir des catégories d'âge d'éleveurs différentes, des tailles de troupeau variées, des sensibilités à la VSO variées, un niveau de maîtrise sanitaire varié, etc.) ;
- Si la sélection de 60% ne fait pas tomber sur un nombre d'élevages entier, **arrondir à l'inférieur :**
 - *Exemple : 60% de 53 élevages = 31,8. Il faut sélectionner 31 élevages.*
- Les catégories pour lesquelles les vétérinaires sont vétérinaires sanitaires d'un **très faible nombre d'élevages :**
 - si le vétérinaire sanitaire a seul **1 élevage** pour une catégorie : **ne pas le programmer ;**
 - si le vétérinaire sanitaire a **2 ou 3 élevages** pour une catégorie : **programmer 1 élevage** sur 2025 ou 2026 ;
 - si le vétérinaire a **4 élevages ou plus** pour une catégorie : programmer 60% des

élevages et les répartir entre 2025 et 2026, en arrondissant à l'inférieur pour un résultat qui n'est pas entier.

Exemple théorique pour une clientèle de 100 élevages avec 69 élevages laitiers, 29 élevages allaitants, et 2 ateliers de veaux de boucherie : sélectionner 41 élevages laitiers (60% de 69 élevages) à répartir sur 2025 et 2026, 17 élevages allaitants (60% de 29 élevages) à répartir sur 2025 et 2026 et 1 atelier de veaux de boucherie à programmer en 2025 ou 2026. Soit un total de 59 visites.

En 2025 et 2026

- **Réalisation des visites** dans les élevages sélectionnés: 30% des élevages entre septembre et décembre 2025 et 30% entre janvier et avril 2026
- **Remontée de 100% des questionnaires** de visite dans Calypso
- **Réponse individuelle à un questionnaire de satisfaction** concernant l'expérimentation (chaque éleveur en recevra un aussi)

Le 2eme semestre 2026 permettra d'analyser les données des questionnaires et de dresser un bilan de l'expérimentation dans l'objectif d'un déploiement de la nouvelle VSO dans le courant de 2027

4- Financement général de l'expérimentation

L'engagement pris pour cette expérimentation est qu'elle se fasse à **budget constant pour les vétérinaires.**

Un **AM spécifique** est en cours de signature, il prévoit

- en 2024 : la rémunération des VS sera basée sur la saisie des informations dans Calypso et correspondra à **4 AMV multiplié par le nombre d'élevages bovins pour lesquels le DPE est désigné vétérinaire sanitaire** ;
- pour 2025-2026 : la rémunération se fera à l'acte c'est-à-dire sur la réalisation des visites et la remontée des questionnaires de visite. **Chaque visite sera rémunérée 13 AMV.**

Une instruction technique précisera l'ensemble de l'expérimentation.